

DIRECTION DES FINANCES

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : DF2023/42-JL/NG/KBG

DECISION N°2023/42 - Demande de subvention – Travaux dans divers lieux de la commune.

Le Maire de Grand-Couronne,

Vu L'article L2122-22,26° du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délégation consentie par le conseil municipal de Grand-Couronne au maire en date du 16 juillet 2020 ;

Vu la délibération du 9 novembre 2021 modifiant la délibération du 16 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire

Vu la délibération du conseil municipal du 15 mars 2022 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT, 26°, délègue au maire la possibilité de solliciter des fonds de concours auprès de tous les financeurs.

Dans la continuité du souhait de la ville d'effectuer les travaux de rénovation dans divers lieux et divers bâtiments. Cela permet de maintenir un cadre de travail sain et agréable à vivre, tout en reflétant une image positive de la collectivité. De plus, l'entretien des locaux contribue à la préservation de l'environnement en économisant de l'énergie :

- Travaux d'isolation phonique au CCAS (bureau du médecin du travail)
- Travaux d'aménagement de la nouvelle caisse centrale.
- Travaux comble de cavité au Bâtiment de la Police Municipale.
- Création d'une issue de secours à l'école Pablo PICASSO.
- Mise aux normes de l'accès au dévidoir des pompier à la salle festive.
- Démontage de la chaufferie de l'école Ferdinand BUISSON.
- Création d'un stationnement pour la Balayeuse de la commune.
- La création d'un terrain de pétanque à coté de la salle festive.
- Création de plot en béton à la salle de sport Léo LAGRANGE.
- Remplacement des adoucisseurs d'eau à l'école Jacques PREVERT.
- Le changement et mises aux normes des défibrillateurs dans divers bâtiments.
- Installation de brise soleil à la crèche Lilibulle.
- Moderniser les serrures avec des clés programmables sur les bâtiments.
- Installer une signalisation tout en couleur pour indiquer les écoles.
- Réparation du terrain de jeux école Jacques PREVERT maternelle pour la sécurité des enfants.
- Création d'un accès piéton au Relais Petite Enfance.
- Installation d'une façade lumineuse sur l'Hôtel de ville.

DIRECTION DES FINANCES

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : DF2023/42-JL/VG/KBG

A ce stade, ce projet s'évalue à 98 817,85 € HT comprenant :

- La dépose de placo et doublage d'ossature pour l'isolation phonique du CCAS.
- Dépose de placo et cloisonnement de la nouvelle Caisse Centrale avec l'adaptation d'un meuble d'accueil.
- Comblent les cavités du bâtiment de la Police Municipale.
- Créer une ouverture pour une issue de secours de l'école Pablo PICASSO.
- Démolition, terrassement avec un remblaiement et changement des PVC pour l'accès au dévidoir des pompiers de la salle festive.
- Le démontage de la chaufferie de l'école F. BUISSON par une société spécialisée.
- La démolition du bâtiment existant, création des poteaux de béton ainsi que de la maçonnerie avec des linteaux en béton pour la création d'un parking adapté à la balayeuse.
- Décapage de la surface, poses fournitures (géotextile, gravats concassés, fourniture de bois, mise en sable vignasol), l'enlèvement des gravats pour le terrain de pétanque.
- Le terrassement pour le maintien du terrain, fondations en béton, fourniture d'enrobée concernant les plots en béton de la salle de sport Léo LAGRANGE.
- Le remplacement des adoucisseurs d'eau à l'école Jacques PREVERT.
- Le changement et mises aux normes des défibrillateurs dans divers bâtiments de la commune.
- L'installation d'un brise soleil orientable avec une pause en applique et une commande radio.
- L'installation de boîtier de programmation, des demi-cylindres ainsi que les clés programmables.
- L'installation de totem en forme de crayon devant les écoles.
- La découpe de revêtement, la démolition de la structure ainsi que la fourniture de mise en œuvre pour l'école Jacques PREVERT maternelle.
- Un terrassement, un remblaiement, création de fondation avec coffrage, fourniture d'enrobés ainsi que la mise en œuvre est nécessaire pour la création d'un accès piéton au Relais Petite Enfance.
- Un projecteur lumineux avec une télécommande pour l'éclairage de l'hôtel de ville.

Cette opération est éligible au titre des subventions ou des fonds de concours du FACIL de la Métropole Rouen Normandie et son montant s'élève à 98 817,85 € HT soit 118 581,42 € TTC.

A cet effet, le plan de financement est donc le suivant :

DIRECTION DES FINANCES

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : DF2023/42-JL/VG/KBG

Projet : Travaux dans divers lieux de la commune	Montant HT de l'opération
Croisement et Isolations - CCAS	4 258,00 €
Travaux Cloisonnement Caisse centrale	3 447,80 €
Travaux cavités Bât. Police Municipale	1 560,00 €
Création Issue de secours P. PICASSO	6 000,00 €
Dévidoir accès pompier	4 375,00 €
Démontage de la chaufferie	22 440,00 €
Création stationnement balayeuse	4 725,00 €
Création d'un terrain de pétanque	4 843,00 €
Création de plots – salle de sport	415,00 €
Remplacement adoucisseurs	2 149,00 €
Changement des défibrillateurs	7 458,94 €
Brise soleil orientable	1 072,00 €
Clés et cylindres programmables	14 433,18 €
Totems	16 135,00 €
Reprise de revêtement Ecole JPM	700,00 €
Création d'un accès piéton	3 825,00 €
Installation façade lumineuse à la Maire	980,93 €
TOTAL	98 817.85 €

Considérant les dépenses d'un montant de 98 817,85 € HT pour le projet des travaux dans divers lieux de la commune

DIRECTION DES FINANCES

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : DF2023/42-JL/VG/KBG

Décide,

De solliciter aux montants les plus élevés, les subventions et fonds de concours du FACIL de la Métropole Rouen Normandie pour cet investissement évalué à de 98 817,85 € HT.

Fait à Grand-Couronne, le 7 décembre 2023

Julie LESAGE

Maire

Conseillère départementale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603190-20231214-DEC-2023-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2023

Publication : 18/12/2023